

Relevé des décisions du 3 juin 2022

Elus présents : Daniel FORESTIER - Alain MOLIMARD - - François DAUPHIN - Marc MENAGER – Guy GORBINET - Jean SAVINEL - Stéphanie ALLEGRE-CARTIER – Simon Rodier – Didier Liennart.

Elu(s) absent(s) : Valérie Prunier.

Techniciens : Snějana GUČESKI – Olivier GALLO-SELVA.

.....

Relevé des décisions prises par le Bureau :

Aide à la scolarité – Distribution de lots pédagogiques - Présentation : Louis-Jean Gouttefangeas et Katia Lecomte –

- Proposition : les écoles viennent chercher et rapporter les lots afin de pouvoir capitaliser le temps consacré par Katia Lecomte à l'aide à la scolarité pour les collégiens en difficultés.
- ⇒ Avis favorable du Bureau
- ⇒ Le Bureau décide de prendre rendez-vous avec Mme Semail, de l'IDEN d'Ambert afin de l'informer de la modification du service.

Qualité de vie au travail : présentation Marielle Giraud – cf. diaporama

- ⇒ Le Bureau donne un avis favorable :
 - Pour que la démarche soit effectuée en interne ;
 - Pour que le CIAS soit intégré dès le démarrage dans la démarche ;
 - Pour que le comité de pilotage soit constitué d'un ou deux représentants du personnel et du Bureau ;
 - Pour que le comité technique soit constitué de la directrice des Ressources Humaines, de l'agent de prévention, et les représentants des agents (ces derniers changeront en fonction des services concernés).

Téléphonie :

- ⇒ Le Bureau donne un avis favorable pour poursuivre le projet présenté le 25 mai par M. Griard.

Relevé des décisions prises par délégation :

- ⇒ Attribution de marché – PLUi de la Vallée de l'Ance
Un seul bureau d'étude a répondu : Réalité Bureau d'Etudes, c'est le même que celui qui travaille sur les PLUi du Pays de Cunlhat et du Pays d'Olliergues. Ils sont assez proches des problématiques locales. 47 106 TTC pour la tranche ferme.

Ordre du jour du prochain Bureau du 10 mai 2022 :

- Point sur la révision de la charte du PNRLF ;
- Statuts : finalisation de la feuille de route pour les pôles ;
- Projet du centre de Santé d'Olliergues (cf. doc en pièce jointe) ;
- Proposition de retenir la date du 22 juillet pour le repas.